



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 3 juin 2025

Convocation à la séance du Conseil communal

LUNDI 23 JUIN 2025 A 19H00

Au battoir de Chapelle-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 25.03.2025 à Thierrens
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 03/2025 – Avenant à l'article 68 – rubrique Chiens – Règlement de Police communale
5. Préavis N° 04/2025 – Renouvellement des autorités communales
6. Préavis N° 05/2025 – Comptes 2024 & rapport de gestion 2024
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Nomination du bureau et de la commission de gestion & des finances
10. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Président 079 833 14 13 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous attirons votre attention sur le fait que la séance sera suivie d'un repas, merci de nous informer si vous n'y participez pas.

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est : **ConseilMontanaire5217**

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.